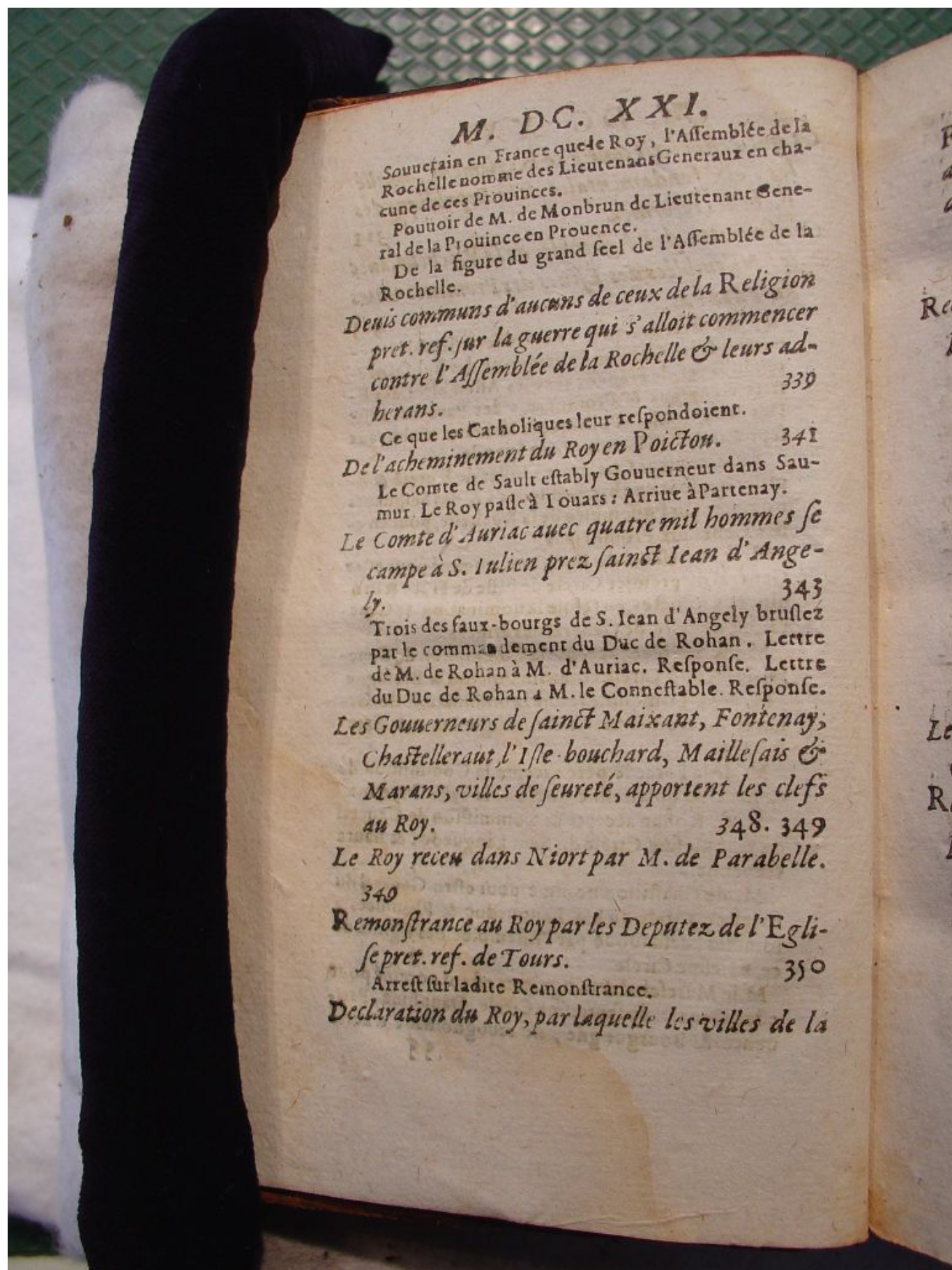


tome_07_table_21.jpg



M. DC. XXI.

Souuerain en France que le Roy, l'Assemblée de la
Rochelle nomme des Lieutenans Generaux en cha-
cune de ces Prouinces.

Pouuoir de M. de Monbrun de Lieutenant Gene-
ral de la Prouince en Prouence.

De la figure du grand seel de l'Assemblée de la
Rochelle.

*Deuis communs d'aucuns de ceux de la Religion
pret. ref. sur la guerre qui s'alloit commencer
contre l'Assemblée de la Rochelle & leurs ad-
herans.*

339

Ce que les Catholiques leur respondoient.
De l'acheminement du Roy en Poictou.

341

Le Comte de Sault estably Gouverneur dans Sau-
mur. Le Roy passe à Tournay. Arriue à Partenay.

*Le Comte d'Auriac avec quatre mil hommes se
campe à S. Julien prez saint Jean d'Ange-
ly.*

343

Trois des faux-bourgs de S. Jean d'Angely bruslez
par le commandement du Duc de Rohan. Lettre
de M. de Rohan à M. d'Auriac. Responce. Lettre
du Duc de Rohan à M. le Connestable. Responce.

*Les Gouverneurs de saint Maixant, Fontenay,
Chastelleraut, l'Isle-bouchard, Maillesais &
Marans, villes de seureté, apportent les clefs
au Roy.*

348. 349

Le Roy receu dans Niort par M. de Parabelle.

349

*Remonstrance au Roy par les Deputez de l'Egli-
se pret. ref. de Tours.*

350

Arrest sur ladite Remonstrance.

Declaration du Roy, par laquelle les villes de la

M. DC. XXI.

*Rochelle, S. Jean d'Angely, & tous ceux qui
adhéreront à l'Assemblée de la Rochelle, sont
declarez criminels de leze Majesté.* 354

Tous ceux de la Religion pret. ref. tenus faire en
Justice leur Declaration, protestation, renoncia-
tion, & desadueu de l'Assemblée de la Rochelle.

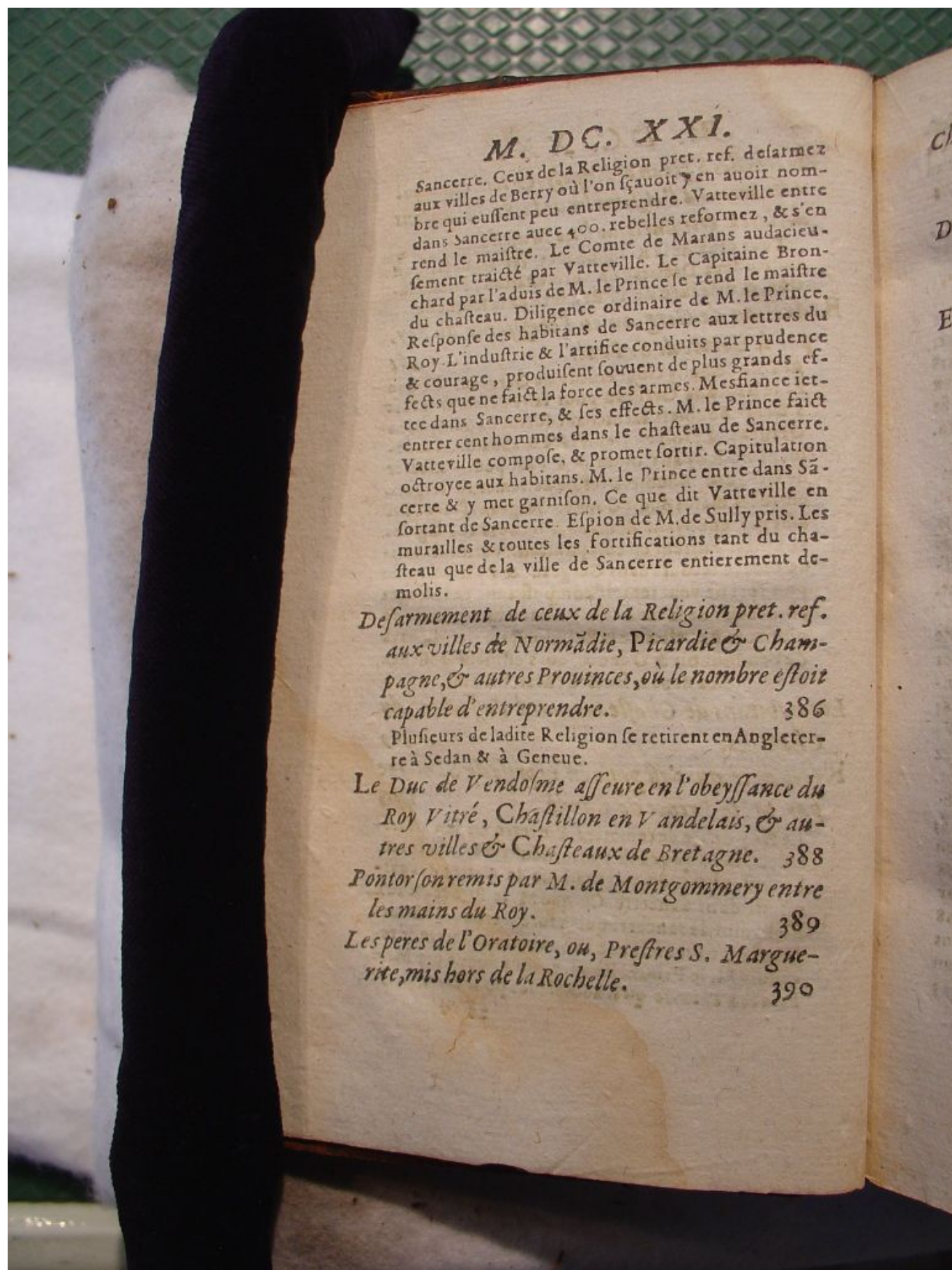
*Reduction de Gergeau en l'obeyssance du Roy,
par le Comte de S. Paul.* 361

Le Duc de Sully Gouverneur de Gergeau. Ce que
fit le Bailly de Gergeau pour faire desmolir le fort
S. Denis. Boubiers Lieutenant du Duc de Suilly dans
Gergeau. Le fort S. Denis razé & abbatu. Mandement
du Roy au Comte de S. Paul pour s'asseurer
de Gergeau. Boubiers refuse de remettre Gergeau
entre les mains dudit Comte. Gergeau assiégé. Les
assiegez enuoyent demander secours aux Eglises
voilines. Entrent en composition. Vatteville arri-
ué avec le secours dans Gergeau, & s'y trouvant le
plus fort ne veut tenir la composition. Les assiegez
contrains de la tenir. Gergeau rendu. Desfaicte de
plusieurs Rebelles de la Religion pret. ref. du pays
de Vendosmois & Dunois, qui s'estoient souleuez
& assemblez dans la forest de Marché-noir.

*Les habitans de Chasteaurenard s'asseurent du
Chastelet.* 369

*Recit de ce qui s'est passé en la prise de Sancerre
par M. le Prince de Condé.* 370

Le Roy desire de remettre Sancerre en son obeis-
sance, mais que ce soit avec industrie & sans force.
Le Cadet Briquemault pratique de mettre des gar-
nisons dans Sancerre. Ce que M. le Prince dit aux
Escheuins de Sancerre qui le furent trouuer à Bour-
ges. Le Roy mande aux habitans de Sancerre de re-
cevoir M. le Prince. Rendez-vous donné par M. le
Prince à l'armée qu'il auoit leuee pour faire obeys-
99 ij



M. DC. XXI.

*Charles de Baugé de la Religion pretendue re-
formee pourquoy pendu & bruslé à Poictiers.*

391.

*Declaration des Eglises pretendues reformes de
France & souveraineté de Bearn, en leur As-
semblée de la Rochelle.*

395

Examen de ladite Declaration.

447

*I. Response. A ce que dans ladite Declaration les-
dites Eglises disent, Qu'on a fait iurer au Roy à son
sacre de les hayr & destruire.*

448.

*II. Response sur ce qu'ils supposent le Roy avoir
dit, Qu'il vaut mieux perdre son estat que son ame.*

449.

*III. Response à ce qu'elles disent, Ne tenir leurs
Assemblees, & ne faire rien en icelles, que suivât
l'ordre que le Roy Henry le Grand a estably au mi-
lieu d'elles, & que conformement audit ordre elles
ont tenu leurs Assemblees, & celles de Loudun.*

450

*Par l'Edict de Nantes articles 77. & 82. toutes V-
nions, Lignes, Conseils & Assemblees Prounciales
sont cassees & annullees.*

450

*Par l'article 35. des articles particuliers, lesdites
Eglises doivent prendre permission du Roy pour
tenir Sinodes Nationaux & Prounciaux.*

451

*Institution des Deputez generaux desdites Eglises
residans en Cour.*

452

*La forme des Breuets de permission octroyez à
ceux de la Religion pret. ref. pour tenir Assemblee
generale, & vne Assemblee particuliere pour depu-
ter à la generale.*

453

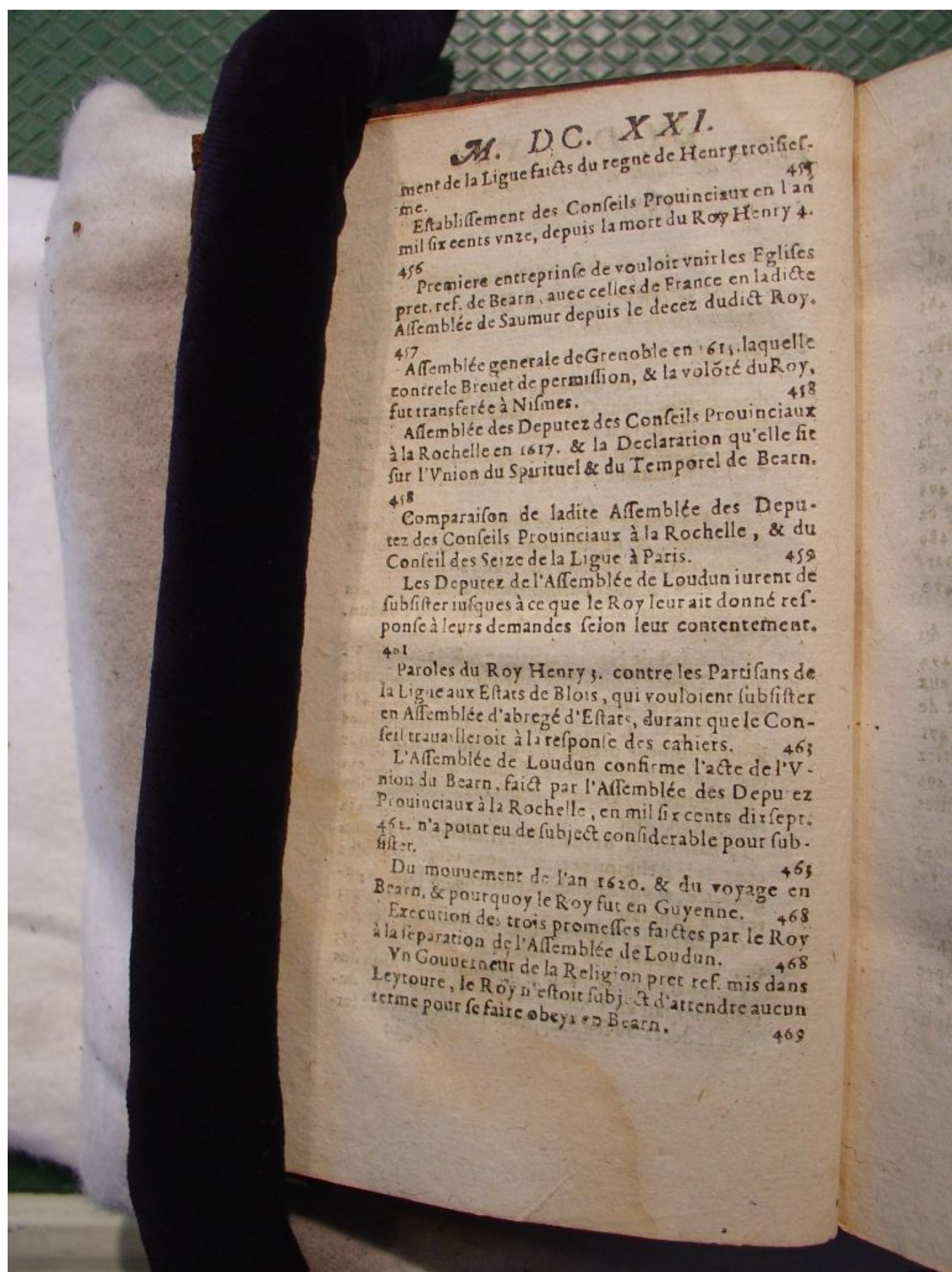
*Clause contre le pouuoir de subsister que les As-
semblees generales se veulent attribuer.*

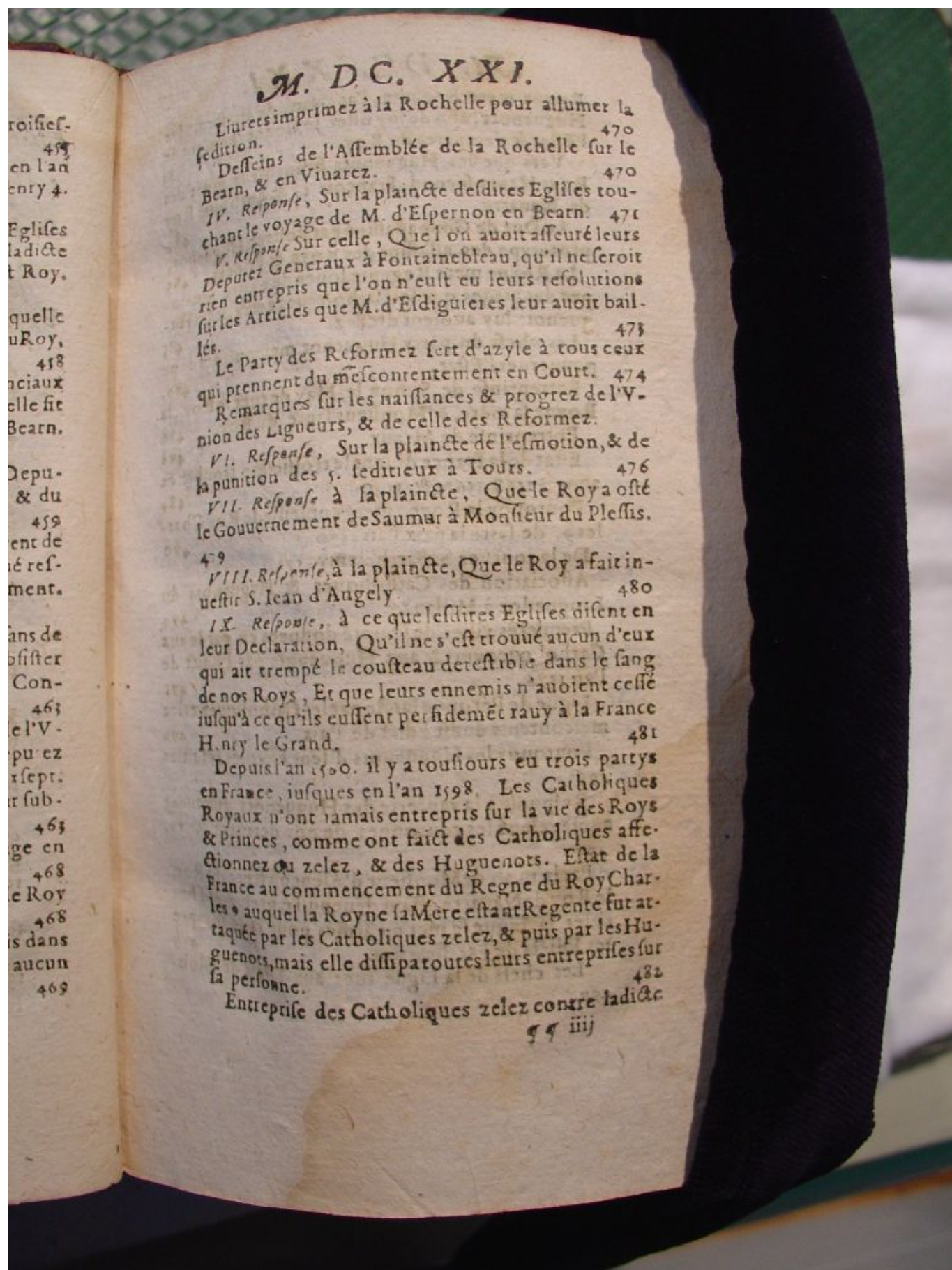
453

*Comparaison de l'acte & serment de l'Union des
reformerz fait en l'Assemblée de Saumur 1611. de-
puis le decez du feu Roy, Avec les Patentes & le ser-*

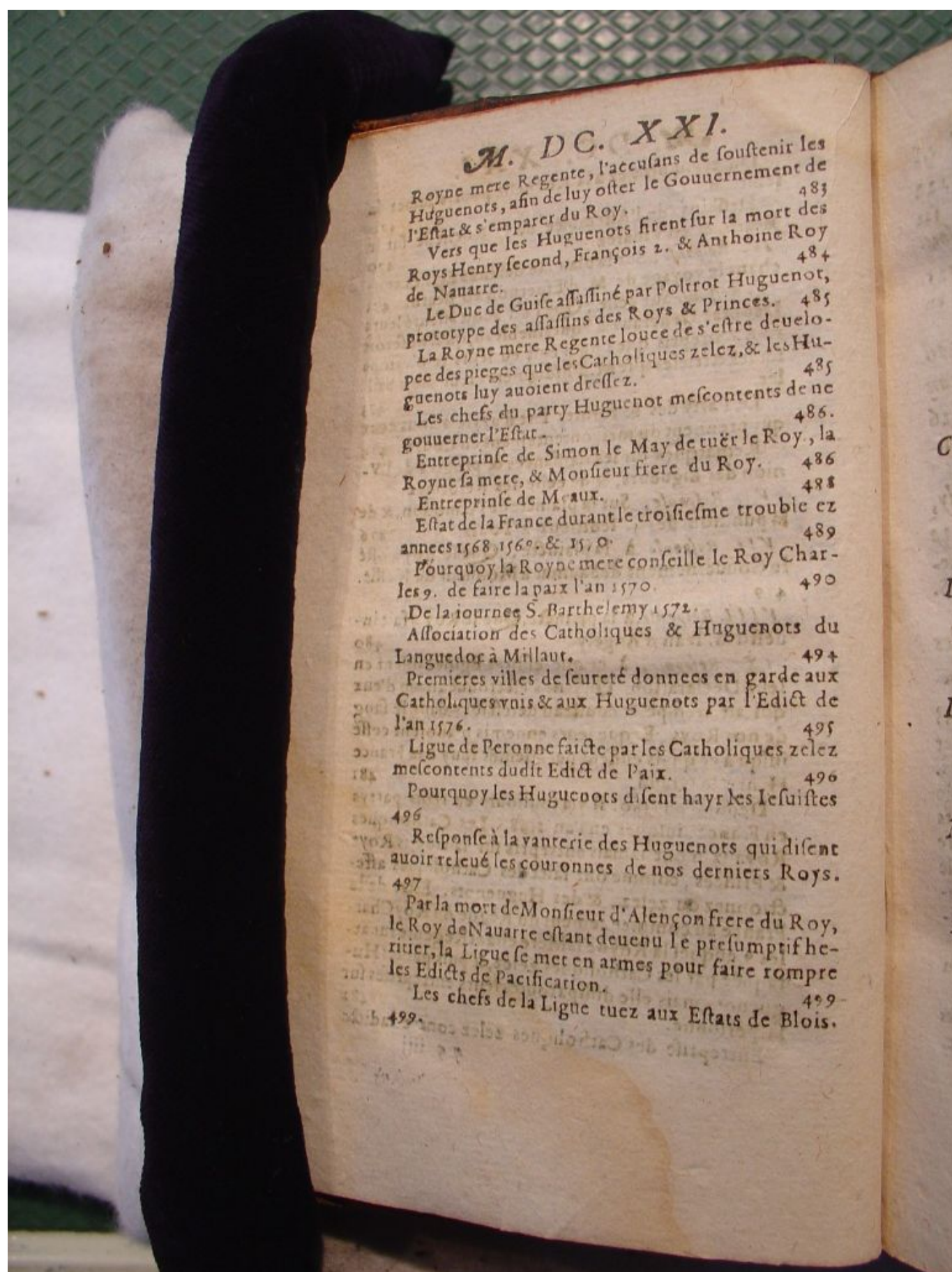
99^{iiij}

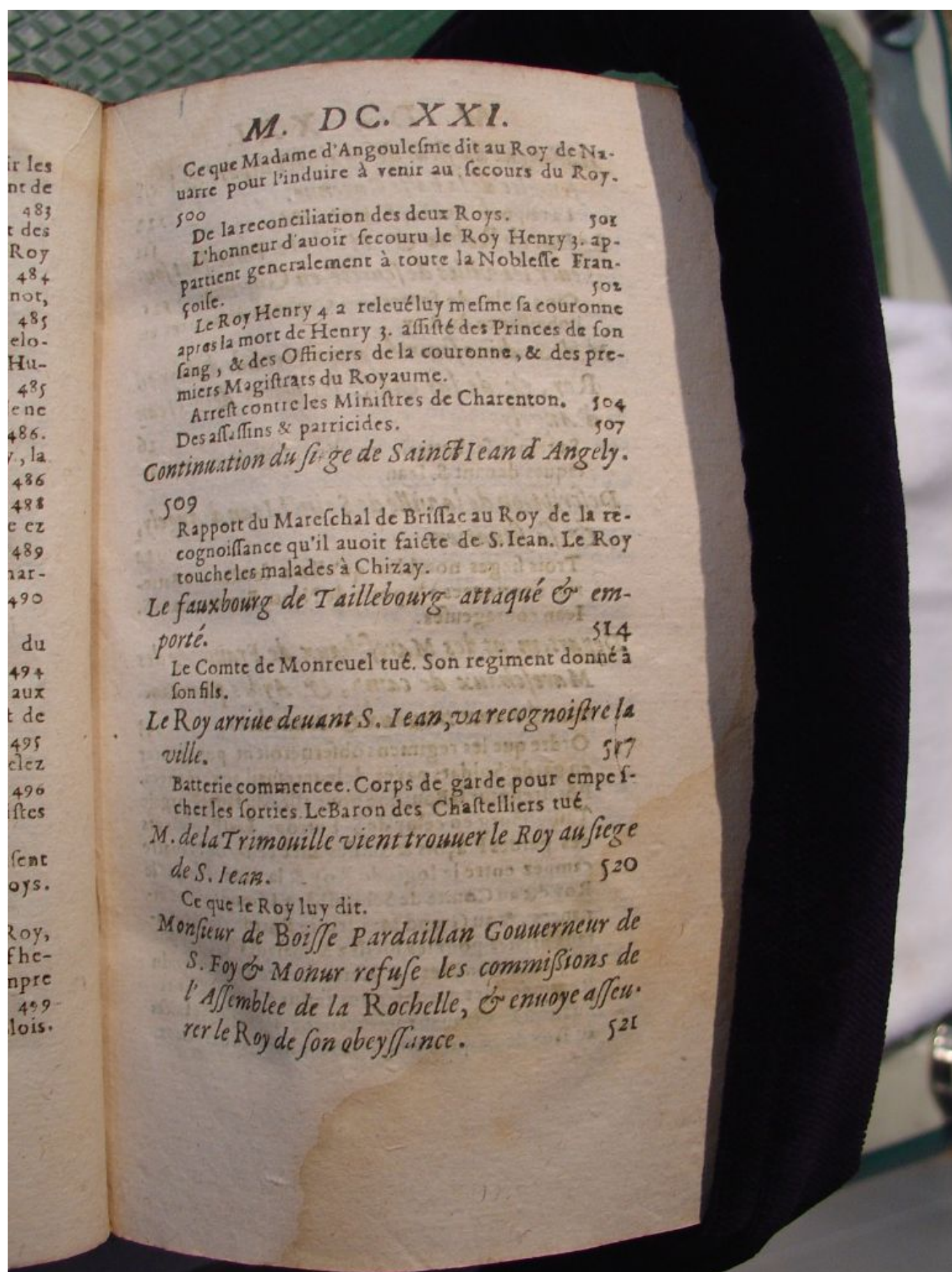
tome_07_table_25.jpg



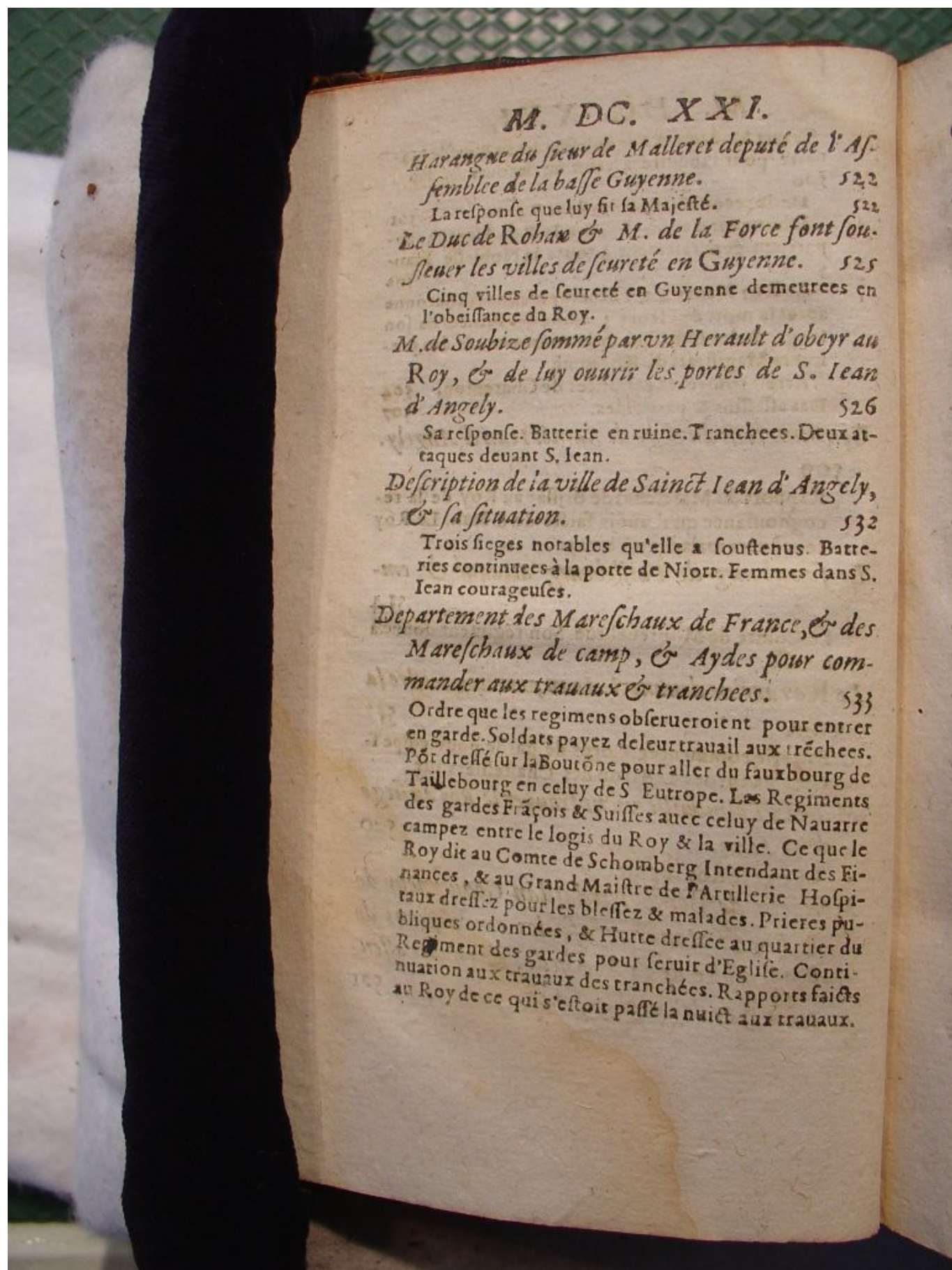


tome_07_table_27.jpg





tome_07_table_29.jpg



M. DC. XXI.

Harangue du sieur de Malleret député de l'Assemblée de la basse Guyenne. 522

La réponse que luy fit la Majesté. 522

Le Duc de Rohan & M. de la Force font soulever les villes de seureté en Guyenne. 525

Cinq villes de seureté en Guyenne demeurees en l'obeissance du Roy.

M. de Soubize sommé par un Herault d'obeyr au Roy, & de luy ouvrir les portes de S. Jean d'Angely. 526

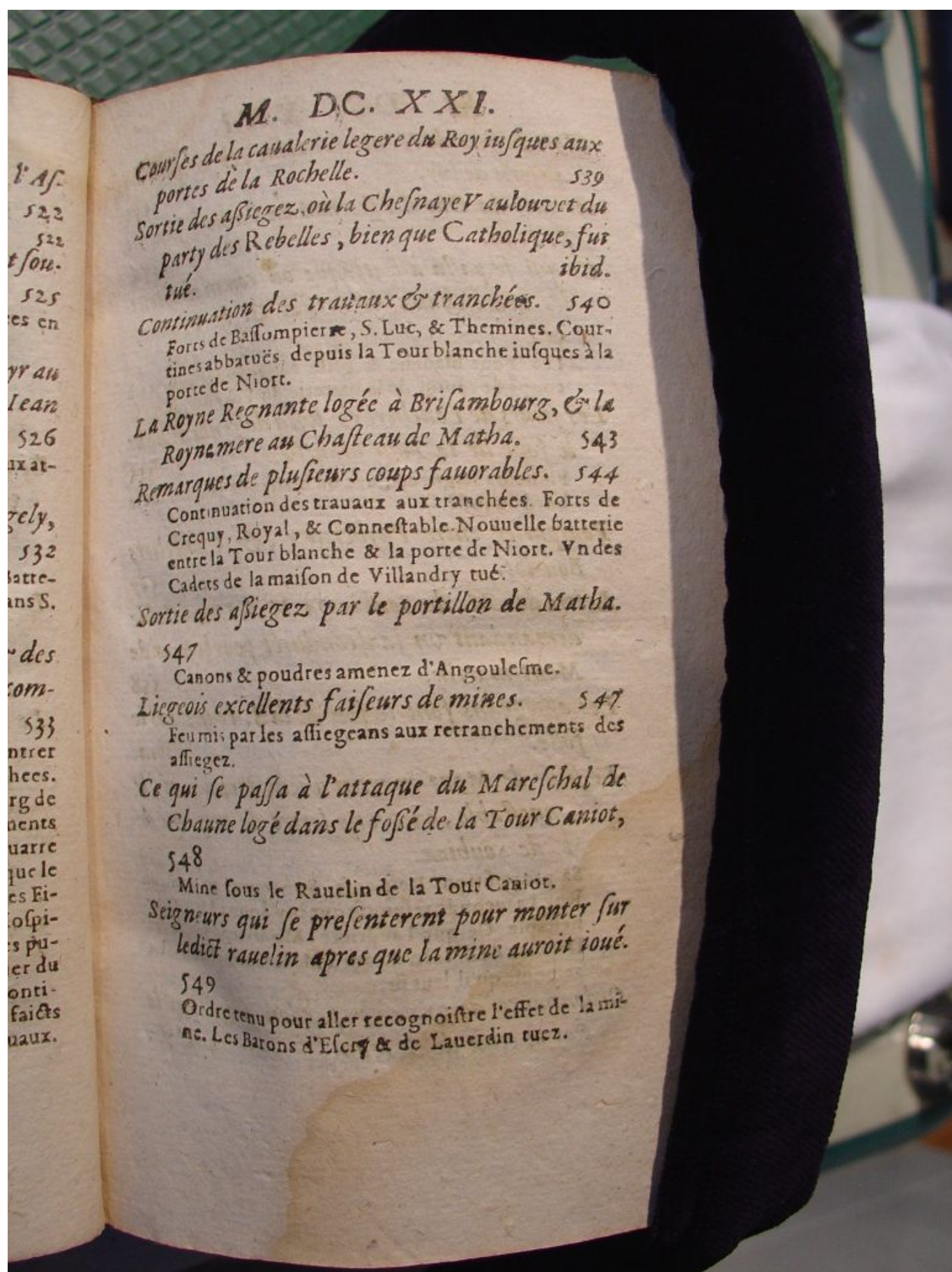
Sa réponse. Batterie en ruine. Tranchees. Deux attaques devant S. Jean.

Description de la ville de Saint Jean d'Angely, & sa situation. 532

Trois sieges notables qu'elle a soustenus. Batteries continuees à la porte de Niort. Femmes dans S. Jean courageuses.

Departement des Mareschaux de France, & des Mareschaux de camp, & Aydes pour commander aux travaux & tranchees. 533

Ordre que les regimens observeroient pour entrer en garde. Soldats payez de leur travail aux tranchees. Pôt dressé sur la Boutonne pour aller du fauxbourg de Taillebourg en celuy de S. Eutrope. Les Regiments des gardes François & Suisses avec celuy de Navarre campez entre le logis du Roy & la ville. Ce que le Roy dit au Comte de Schomberg Intendant des Finances, & au Grand Maistre de l'Artillerie. Hospitiaux dressés pour les blesez & malades. Prieres publiques ordonnées, & Hutte dressée au quartier du Regiment des gardes pour servir d'Eglise. Continuation aux travaux des tranchees. Rapports faicts au Roy de ce qui s'estoit passé la nuit aux travaux.



M. DC. XXI.

*Courfes de la caualerie legere du Roy iufques aux
portes de la Rochelle. 539*

*Sortie des affiegez, où la Cheshaye Vaulouvet du
party des Rebelles, bien que Catholique, fut
tué. ibid.*

Continuation des travaux & tranchées. 540
Forts de Bassompierre, S. Luc, & Themines. Cour-
tines abbatuës depuis la Tour blanche iufques à la
porte de Niort.

*La Royne Regnante logée à Brisambourg, & la
Roynemere au Chasteau de Matha. 543*

Remarques de plusieurs coups fauorables. 544
Continuation des travaux aux tranchées. Forts de
Crequy, Royal, & Conneftable. Nouvelle batterie
entre la Tour blanche & la porte de Niort. Vndes
Cadets de la maison de Villandry tué.

*Sortie des affiegez par le portillon de Matha.
547*

*Canons & poudres amenez d'Angoulême.
Liegeois excellents faiseurs de mines. 547*
Fournis par les affiegeans aux retranchements des
affiegez.

*Ce qui se passa à l'attaque du Marefchal de
Channe logé dans le foffé de la Tour Caniot,
548*

*Mine fous le Rauelin de la Tour Caniot.
Seigneurs qui se presenterent pour monter fur
ledict rauelin apres que la mine auroit ioué.*

549
Ordre tenu pour aller recognoiftre l'effet de la mi-
ne. Les Barons d'Escry & de Lauerdin tuez.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan